

AU 28 AVRIL 2023

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de série C du CC&L Core Income and Growth Fund (le « Fonds »). Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Connor, Clark & Lunn Funds Inc. (« CC&L Funds ») au 1-888-824-3120 ou à l'adresse info@cclfundsin.com, ou visitez le www.cclfundsin.com.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code du Fonds :	CCL552	Gestionnaire du Fonds :	Connor, Clark & Lunn Funds Inc.
Date de création de la série :	Le 31 mai 2012*	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion de placements Connor, Clark & Lunn Ltée
Valeur totale du Fonds au 31 mars 2023 :	144 445 541,94 \$	Distributions :	Revenu, mensuellement, à la fin du mois; gains en capital, annuellement, à la fin de l'année
Ratio des frais de gestion (RFG) :	1,83 %	Placement minimal :	5 000 \$ (initial), 500 \$ (additionnel)

* Cette série a été créée lorsque le fonds a été constitué en tant que fonds d'investissement à capital fixe le 12 décembre 2001 et a, par la suite, adopté la désignation série C du CC&L Core Income and Growth Fund lorsque celui-ci a été converti en fonds commun de placement à capital variable le 31 mai 2012.

Dans quoi le Fonds investit-il?

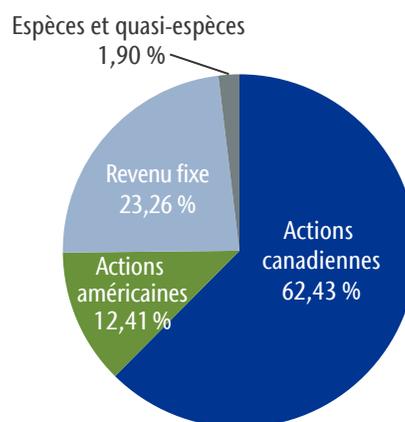
Le Fonds vise à procurer un rendement et une croissance attrayants et durables en vue de surpasser l'inflation au moyen de placements dans un groupe diversifié de titres de capitaux propres canadiens sur lesquels des dividendes sont versés, de titres de fiducies de placement immobilier, de titres de capitaux propres de sociétés immobilières et d'obligations de société. L'exposition maximale à des placements sur les marchés étrangers sera de 20 %.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 31 mars 2023. Ces placements changeront au fil du temps.

10 principaux placements au 31 mars 2023

Banque Royale du Canada	4,75 %
La Banque Toronto-Dominion	3,48 %
Banque Royale du Canada 2,33 % 2027.01.28	3,45 %
Banque de la Nouvelle-Écosse 2,62 % 2026.12.02	3,25 %
FPI d'immeubles résidentiels canadiens	3,20 %
Banque de Montréal 3,19 % 2028.03.01	3,10 %
Hydro One Inc. 2,77 % 2026.02.24	2,95 %
Thomson Reuters Corporation	2,91 %
Coca Cola Co.	2,79 %
Bell Canada 3,00 % 2031.03.17	2,68 %
Pourcentage total des dix principaux placements :	32,56 %
Nombre total de placements :	68

Répartition des placements au 31 mars 2023



Quels sont les risques associés à ce Fonds?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

CC&L Funds estime que la volatilité de ce fonds est **faible à moyenne**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez les rubriques « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? », « Méthode de classification du risque de placement » et « Qui devrait investir dans le Fonds? » dans la partie « Information précise sur chacun des organismes de placement collectif décrits dans le présent document » du prospectus simplifié du Fonds.

Aucune garantie

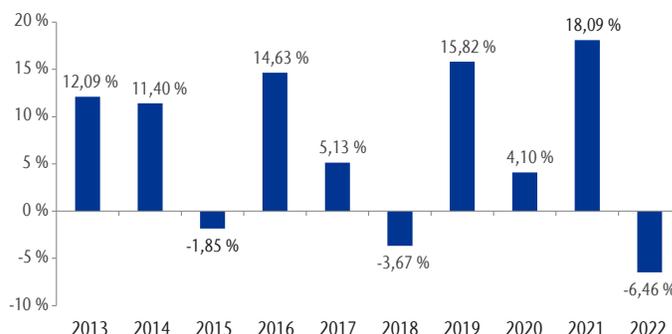
Comme la plupart des fonds, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du Fonds?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts de série C du Fonds au cours des dix dernières années civiles. Les frais du Fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du Fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de série C du Fonds au cours de chacune des dix dernières années civiles. La valeur du Fonds a baissé au cours de trois des dix dernières années civiles. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce Fonds dans le passé mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de série C sur trois mois au cours des dix dernières années civiles. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	9,83 %	mars 2019	votre placement augmenterait à 1 098,25 \$.
Pire rendement	-12,24 %	mars 2020	votre placement chuterait à 877,57 \$.

Rendement moyen

Pour la période allant de la création au 31 mars 2023, les parts de série C du Fonds ont généré un rendement annuel composé de 6,84 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans des parts de série C du Fonds à la création, votre placement vaudrait 2 048,26 \$ au 31 mars 2023.

À qui le Fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- désirent un fonds tactique équilibré en vue de maximiser les rendements totaux à long terme;
- sont disposés à tolérer un risque variant de faible à moyen;
- investissent à moyen terme.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous raporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série C du Fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Vous pourriez devoir payer des frais d'acquisition lorsque vous achetez des parts de série C du Fonds.

Frais d'acquisition	Ce que vous payez		Comment ça fonctionne
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)	
Frais d'acquisition initiaux	De 0 à 2 % du montant investi	De 0 \$ à 20 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie	<ul style="list-style-type: none"> Vous choisissez le taux avec votre représentant. Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant acheté. Ils sont versés à la société de votre représentant à titre de commission.

2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds. Au 31 décembre 2022, les frais du Fonds s'élevaient à 1,87 % de sa valeur, ce qui correspond à 18,70 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du Fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG)	1,83 %
Il s'agit de la somme des frais de gestion (qui comprennent la commission de suivi) et des frais d'exploitation du Fonds.	
Ratio des frais d'opération (RFO)	0,04 %
Il s'agit des coûts d'opérations pour le Fonds.	
Frais du Fonds	1,87 %

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du Fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

CC&L Funds verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Il la prélève sur les frais de gestion du Fonds et la calcule en fonction de la valeur de votre placement. En ce qui concerne les parts de série C du Fonds, la commission de suivi payable correspond à 0,40 % de la valeur de votre placement chaque année, soit 4 \$ chaque année sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

Combien cela coûte-t-il? suite

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	2 % de la valeur des parts que vous vendez ou que vous substituez à un autre fonds dans les 30 jours suivant leur achat. Ces frais reviennent au Fonds.
Chèques refusés ou fonds insuffisants	Nous nous réservons le droit de vous imputer des droits à ces égards.
Frais de substitution	Nous n'imposons aucuns frais de substitution. Toutefois, lorsque vous substituez des parts d'un Fonds à d'autres parts, votre représentant peut vous imposer des frais.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du Fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec CC&L Funds ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du Fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Connor, Clark & Lunn Funds Inc.
130 King St. West, Suite 1400
P.O. Box 240
Toronto (Ontario) M5X 1C8

Numéro sans frais : 1-888-824-3120
Courrier électronique : info@cclfundsinc.com
www.cclfundsinc.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.